

Beaux-Arts

A R R È T È

Monuments Historiques
et Sites

Le Ministre de l'Education Nationale

Vu la loi du 2 mai 1930 sur la protection des Monuments Naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission Départementale des Monuments naturels et des Sites de l'Ardèche au cours de la séance du 11 juillet 1934;

A R R È T È :

Article Premier

Sont inscrites à l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930, les parcelles de terrain faisant partie du rocher supportant les ruines du château de Crussol, à St. Péray et Guilherand (Ardèche) figurant au plan cadastral de ces communes sous les numéros suivants :

Commune de Saint Péray : parcelles cadastrales n° 275, 316p, 317, 318, 322 à 332, 334, 337, 337bis, 338 à 353, 422p, 424p, 426p, 489, 493 à 499, 504 à 507, 512 à 517, 519 à 522, 524, à 528, 586, 588 à 644, 649 à 652, 657, 658, 702 à 721, 724p, 727 à 731, 739, Section 0

Commune de Guilherand : parcelles cadastrales n° 365, 379, 380, 383, 384, 385, 387, 386, 393, 406, 407, 422, 423, 431, 650, Section 1.

Ces parcelles appartiennent aux propriétaires suivants :

1°/- Pour la Commune de Saint Péray:

M. Charles Barde à Guilherand, propriétaire des parcelles cadastrales n° 322, 323, 324, 325, 327, 643, 644

M. Ferdinand Coissieux à St.Laurent-du-Pape, propriétaire des parcelles cadastrales n° 422p, 424p, 439, 426p, 493, 494, 514, 515, 516, 517, 519, 520, 522p, 521, 357, 360, 361.

M. Dupré-Latour au Château du Bret à St. Péray, propriétaire des parcelles cadastrales n° 524, 525, 526, 527, 528, 702, 703, 704, 711, 705, 705bis, 706, 707, 708, 710, 709, 712, 713, 714, 728, 729, 730, 731, 739.

Mme Marie Maisonneuve, Rue du Potier à Saint Péray, propriétaire des parcelles cadastrales n° XXX 649, 650, 651

M. Henri Malavieille, Rue de la République à St. Péray, propriétaire des parcelles cadastrales n° 362, 363p.

M. Antoine Moulin, quartier de la Cacharde à St. Péray, propriétaire de la parcelle cadastrale n° 522p.

M. Ernest Nodin, Avenue de Valence à St? Péray, propriétaire des parcelles cadastrales n° 316p, 317, 318, 354, 355

M. Hippolyte Perrier, 46 Rue Béuffier à Valence, propriétaire des parcelles cadastrales n° 316p, 326, 328, 329, 330, 331, 332, 334, 338, 603, 611, 612, 625, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642.

Mm. François Rion et Victor Boissy, à St. Péray, propriétaires de la parcelle cadastrale n° 363p.

M. le Duc d'Uzès de Crussol, 41 Avenue Van Dyck à Paris, propriétaire des parcelles cadastrales n° 586, 588, 615, 616, 716, 715, 717, 718, 719, 720, 721, 724p, 727.

M. Ferdinand Valette, 27 Rue Rodescie à Valence, propriétaire des parcelles cadastrales n° 275, 657, 658.

M. Paul Valla, Quartier de Crussol à St. Péray, propriétaire des parcelles cadastrales n° 337, 337bis, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 356, 358, 559, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 504, 506, 507, 512, 513, 590, 591, 602, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 613, 614, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 626, 652.

M. Joseph Vingard à Saint Péray, propriétaire de la parcelle cadastrale n° 505.

2°/- Pour la commune de Guilherand :

M. René Debeaux, à Granges-les-Valence, propriétaire des parcelles cadastrales n° 379 et 384

M. Pierre Francon à Guilherand, propriétaire des parcelles cadastrales n° 422, 423 et 650

M. Jules Froment, retraité de la Compagnie P.L.M. à Guilherand, propriétaire des parcelles cadastrales n° 406, 407.

M. Grasset, Banquier à Privas, propriétaire de la parcelle cadastrale n° 365

M. Eugène Juge, à Guilherand, propriétaire de la parcelle cadastrale n° 393

Melle Berthe Lorier à Beaumont-les-Valence, propriétaire de la parcelle cadastrale n° 387

M. Adolphe Maisonneuve à Guilherand, propriétaire des parcelles cadastrales n° 380, 383, 385 et 386

M. Henri Roux à Guilherand, propriétaire de la parcelle cadastrale n° 431.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de l'Ardèche, aux Maires de Saint Péray et de Guilherand, ainsi qu'aux propriétaires intéressés qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 23 Septembre 1936

Par délégation spéciale
Le Directeur Général des Beaux-Arts:

Georges HUISMAN

Pour ampliation
Pour le Directeur Général des
Beaux-Arts
Le Chef du Bureau des Monuments
Historiques et des Sites: